

Introduction

Parcourir la Révolution française en choisissant 30 dates, 30 faits jugés majeurs est forcément risqué. Tout choix est arbitraire et celui qui a été fait ici pourra surprendre même s'il reste plutôt conforme à ce qu'on peut en attendre. Il s'agit en effet d'une trame référentielle à qui veut étudier dans le détail la « Grande Révolution ». Elle court, le plus classiquement du monde, de l'ouverture des États généraux (5 mai 1789) au coup d'État de Napoléon Bonaparte le 18 brumaire de l'an VIII, soit le 9 novembre 1799.

Chaque date est proposée dans son amont puis ouverte sur son aval. Car il ne s'agit pas de débiter le tissu historique comme on le fait de n'importe quelle matière, en morceaux prêts à être employés. La causalité et l'aléa se disputent le procès historique. Les faits, toujours singuliers, nominaux sont d'une incroyable plasticité dans le temps et l'espace. Ils peuvent se manifester dans l'instant, en moins d'une heure, dans un lieu restreint voire minuscule ou au contraire s'étaler sur des jours, des semaines, des mois en couvrant de vastes espaces. La mort de Louis XVI est l'affaire de peu de temps, sa détention après le 10 août 1792, son procès occupent tout un semestre. Ce que les historiens appellent la « Grande Peur » est une collection de faits très disparates ; elle forme pourtant un tout qui s'inscrit dans l'été 1789, dans la seconde quinzaine de juillet. Inutile d'en isoler un moment particulier, il faut la présenter globalement. Il en est de même pour la « Grande Terreur » qui culmine au printemps 1794.

Chaque date est abordée de la façon suivante : en premier un récit, purement factuel, se bornant aux faits certifiés et se dispensant de tout jugement appréciatif ou dépréciatif ; en second, un choix de commentaires tirés d'historiens, de mémorialistes voire d'essayistes, afin de

montrer combien un fait historique peut être l'objet de plusieurs lectures. Chaque auteur est présenté par une courte notice biographique. S'il est cité plusieurs fois elle reste unique.

Enfin pour une étude plus approfondie de l'historiographie relative à la Révolution française on peut se reporter à ma mise au point : *Écrire la Révolution française. Deux siècles d'historiographie*, Ellipses, 2011.

5 MAI 1789

Ouverture des États généraux

Loin d'être une assemblée révolutionnaire, les États généraux constituent un organe propre à la monarchie française. Ils forment une assemblée délibérative et consultative. Composée de députés représentant les trois ordres (clergé, noblesse, Tiers-État), ils ne sont réunis que dans un contexte de crise politique grave. Le mode de désignation des députés, leur nombre respectif n'ont rien de codifié. En fait, ils ne jouissent que d'un prestige restreint, rien à voir avec le Parlement de Londres. Leur dernière convocation remontait à 1614, la première année du règne effectif de Louis XIII (majeur à 13 ans). Ils devaient réformer le royaume mais se séparèrent le 23 février 1615 sans avoir rien décidé. La longue interruption tient à cet échec et aussi au renforcement des pratiques absolutistes. La décision prise par Louis XVI de convoquer les États généraux est bien dans l'esprit d'un monarque qui, à la fois doute de lui et cherche à se concilier le corps social.

Sa volonté de doubler le nombre de députés du Tiers-État répond aux aspirations de l'opinion puisque le tiers compose 92 % de la population. C'est une réponse à la formule de l'abbé Sieyès qui ouvrait sa brochure ainsi :

« Qu'est-ce que le Tiers-État ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent ? Rien. Que demande-t-il à devenir ? Quelque chose. »

Mais Louis XVI ne se prononce pas sur le mode délibératoire (en commun ou par ordre) et sur le vote (par ordre ou par tête). Les élections se font par bailliage et par sénéchaussée. Sont électeurs tous les nobles et ecclésiastiques ; pour le tiers, tous les hommes âgés de plus de 25 ans payant des impôts, ainsi que les veuves inscrites sur les rôles d'imposition. Il y aura 291 députés pour le clergé, 285 pour la noblesse et 578 pour le Tiers État. Chaque ordre les a élus séparément. Ils sont porteurs des fameux cahiers de doléances, véritable « enquête d'utilité publique » et doivent informer le roi et ses ministres sur l'état physique et moral du royaume. En fait, beaucoup de ces cahiers s'inspirent de modèles proposés par des officines parisiennes, liées pour certaines au duc d'Orléans, cousin du roi, adversaire acharné de sa politique.

L'ouverture des États se fait dans la plus grande solennité, à Versailles, dans la salle des Menus-Plaisirs (!). Le protocole assigne chacun à sa place, soulignant l'infériorité statutaire des représentants du tiers. Le roi est en majesté, il parle le premier. Un discours formel, ferme dans la forme mais qui laisse tout en suspend. Le chef du gouvernement, le banquier genevois Necker livre ensuite ses comptes, plus un « audit » qu'un programme de réformes, asséné durant trois heures.

Ainsi les États s'ouvrent-ils sans rien de fixé pour eux. Les querelles de procédure les déchirent aussitôt. Le Tiers trouve des alliés auprès des curés et des nobles réformistes. Mais les conférences de conciliation entre les trois ordres échouent. L'enjeu est la fusion en une seule assemblée et l'adoption du vote par tête. Le roi laisse faire, donnant l'avantage aux activistes (Sieyès, Bailly, Grégoire, Mirabeau) qui veulent en finir avec l'absolutisme. Le 17 juin, les députés du Tiers se constituent en Assemblée nationale. Le 20, ils prétextent de la fermeture de la salle des Menus Plaisirs pour se réunir dans celle du Jeu de paume et y prononcent le serment de ne pas

se séparer avant d'avoir donné une constitution au royaume. Le 23, le roi se ressaisit et ordonne la dispersion des députés. Entraînés par Mirabeau, ils refusent et Louis XVI cède. La monarchie absolue n'est plus.

DOCUMENT 1

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838) a connu et servi tous les régimes. De ce fait, sa réputation fut détestable. Mais il est aussi un observateur et un acteur hors du commun. Cynisme et lucidité se combinent ici au plus haut niveau. Après avoir décrit l'affaiblissement de l'État, l'altération de l'ordre social, chaque ordre campant sur ses « droits », Talleyrand fait le procès de Necker, le « plus mauvais choix » selon lui, en 1789

“ C'est dans cet état des choses que le roi, malgré ses répugnances personnelles, se crut obligé de rappeler M. Necker qui, par des ouvrages flatteurs pour les idées dominantes et publiés à des intervalles habiles, avait su retenir constamment les regards du public sur lui. Peut-être, dans un temps ordinaire aurait-il pu faire quelque bien ; je ne le sais pas, et personnellement je ne le crois pas ; mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'en 1788 le roi ne pouvait pas faire un plus mauvais choix. À l'époque d'une crise toute nationale, mettre à la tête des affaires un étranger, bourgeois d'une petite république, d'une religion qui n'était pas celle de la majorité de la nation, avec des talents médiocres, plein de lui-même, entouré de flatteurs, sans consistance personnelle, et ayant, par conséquent, besoin de plaire au peuple, c'était s'adresser à un homme qui ne pouvait que convoquer et mal convoquer les états généraux. On avait montré de toutes les manières qu'on les redoutait, et l'on ignorait la seule raison pour laquelle ils fussent redoutables. On s'était mépris sur la nature du danger aussi ne fit-on rien pour le prévenir, et au contraire, on le rendit inévitable.

Mémoires du prince de Talleyrand, édition de Broglie.

Albert Mathiez (1874-1932) applique à l'histoire de la Révolution les postulats du matérialisme historique énoncés par Karl Marx et Friedrich Engels. D'abord l'économie qui conditionne tout puis la politique qui n'en est que l'écume. Admirateur de Robespierre, il le défend bec et ongles. En 1922, il publie sa *Révolution française* qui fera autorité jusque dans les années 1960

“ La campagne électorale coïncidait avec une grave crise économique. Le traité de commerce signé avec l'Angleterre en 1786, en abaissant les droits de douane, avait livré passage aux marchandises anglaises. Les fabricants d'étoffes durent restreindre leur production. Le chômage atteignit à Abbeville 12 000 ouvriers, à Lyon, 20 000, ailleurs en proportion. Il fallut, au début de l'hiver qui fut très rigoureux, organiser des ateliers de charité dans les grandes villes, d'autant plus que le prix du pain augmentait sans cesse. La moisson de 1788 avait été très inférieure à la normale. La disette de fourrage avait été si grande que les cultivateurs avaient été forcés de sacrifier une partie de leur bétail et de laisser des terres incultes ou de les ensemercer sans fumier. Les marchés étaient dégarnis. Le pain n'était pas seulement très cher. On risquait d'en manquer. Dès que commencèrent les opérations électorales, au mois de mars, les “émotions populaires” éclatèrent.

C'est au milieu de cette vaste fermentation qu'eut lieu la consultation nationale. Depuis six mois, malgré la censure, malgré la rigueur des règlements sur l'imprimerie, la liberté de la presse existait en fait. Hommes de loi, curés, publicistes de toutes sortes, hier inconnus et tremblants, critiquaient hardiment tout le système social dans des milliers de brochures lues avec avidité depuis les boudoirs jusqu'aux chaumières. Volney lançait à Rennes sa “Sentinelle du Peuple” ; Thouret, à Rouen, son “Avis aux bons Normands” ; Mirabeau, à Aix, son “Appel à la Nation provençale” ; Robespierre, à Arras, son “Appel à la Nation artésienne” ; l'abbé Sieyès son “Essai sur les privilèges”, puis son retentissant “Qu'est-ce que le Tiers État ?” ; Camille Desmoulins, sa “Philosophie au peuple français” ; Target, sa “Lettre aux États généraux”, etc. Pas un abus qui ne fût signalé, pas une réforme qui ne fût étudiée, exigée.

La Révolution française, I – « La Chute de la Royauté ».

14 JUILLET 1789

La prise de la bastille

L'attaque et la prise de cette prison d'État sise à l'entrée du faubourg Saint-Antoine sanctionnent une dégradation du climat politique qui s'est accentuée au cours du mois de juin. De toute évidence, le roi joue double jeu en alternant gestes de conciliation et préparatifs de répression. Cette ambivalence tient aux influences opposées de son cercle familial (ses deux frères, son épouse) et de ses ministres réputés réformateurs comme Montmorin et Saint-Priest. Pour tout brouiller on peut compter sur Philippe d'Orléans qui, resté à Paris au Palais royal, se dépense et dépense sans compter pour attiser la discorde.

À Versailles, l'Assemblée nationale prend forme et assurance. Le Tiers reçoit le renfort des nobles libéraux et des curés en rupture avec leur hiérarchie. Mais le 26 juin, Louis XVI ordonne de regrouper les régiments étrangers autour de Versailles et Paris. Ensuite, le 27, il demande au clergé et à la noblesse de se réunir au Tiers-État... À Paris, les difficultés de ravitaillement font flamber le prix du pain. L'opinion s'alarme des déplacements de troupe et regarde vers les Gardes-Françaises, en garnison à Paris, réputées acquises aux idées réformistes.

À Versailles, l'assemblée se déclare habilitée à rédiger une constitution et se proclame donc Assemblée nationale constituante. La riposte de Louis XVI ne tarde pas : le 11 juillet, il renvoie Necker et met à sa place le baron de Breteuil, flanqué du maréchal de Broglie (à la Guerre) et de Barentin comme garde des Sceaux. Des hommes qui veulent en découdre avec les « séditeux ». La nouvelle du renvoi de Necker enflamme Paris. Le 13 juillet, des émeutiers s'en prennent aux barrières d'octroi, 40 sur 54 sont pillées puis incendiées. La foule, bien conduite par des meneurs, recherche des armes. Des armureries sont pillées puis c'est le tour des Invalides qui stockent les fusils mais qui n'ont pas la poudre entreposée à la Bastille.

Les bruits les plus alarmistes pressent les émeutiers qui s'agglutinent autour de la vieille forteresse. Gardée par moins de cent soldats (invalides et gardes suisses), elle peut se défendre car elle dispose de canons. Mais le gouverneur de Launay, coupé de tout, répugne à la force. Ses hésitations, son incapacité à maîtriser la situation vont lui être fatales. L'arrivée de Gardes-Françaises mutinées, avec des canons le conduit à se rendre. La forteresse est envahie, de Launay est lynché, sa tête coupée puis exhibée au bout d'une pique, avec celle du prévôt des marchands, Jacques de Flesselles soupçonné d'accaparement de grains.

Informé à son retour de la chasse, Louis XVI ne réagit pas. Le 15, à l'Hôtel de ville, une « commune de Paris », se met en place et le député Bailly en devient le maire. La Fayette, héros de la guerre d'indépendance en Amérique reçoit le commandement d'une « garde nationale ». Paris vient d'échapper à Louis XVI.